REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

CABINET

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

CABINET

LETTRE -CIRCULAIRE N°09/20/LC/MINESEC/CAB du 27 MARS 2020
Relative à la gestion des services, des établissements publics et privés d'enseignement secondaire pendant la période de restriction des cours due au COVID-19.

Le Ministre

A

Mesdames et Messieurs

- Les Responsables des services centraux ;
- Les Secrétaires nationaux à l'Enseignement Privé ;
- Les Délégués régionaux ;
- Les Délégués départementaux ;
- Les Secrétaires à l'Education ;
- Les Chefs d'établissement ;
- Les Enseignant(e)s.

En exécution des mesures instruites par **le Président de la République**, à l'effet d'endiguer la propagation du **Coronavirus Disease-19 (COVID-19)**,en l'occurrence celle relative à la fermeture des établissements scolaires publics et privés pour une durée de quinze (15) jours renouvelables à compter du 18 mars 2020, mesures rendues publiques par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Vous voudrez bien :

I- Au plan administratif

- Pour suivre les activités administratives de routine, dans l'attente de nouvelles instructions ;
- Elaborer des chronogrammes de travail pour tous vos personnels afin d'éviter, dans la période sus-évoquée, des sureffectifs dans les bureaux et dans le strict respect de la consigne de distanciation d'au moins un mètre entre agent ;
- Veiller à ce que les élèves et autres usagers n'accèdent à l'enceinte des établissements scolaires;
- Créer en urgence et utiliser les plateformes de travail à distance ;

- Programmer la remise de bulletins de notes du deuxième trimestre uniquement dès la reprise des cours. Toutefois, les établissements scolaires disposant des services de données électroniques peuvent communiquer les notes par voies numériques aux parents et/ou élèves concernés;
- Assurer le paiement des salaires du mois de mars aux enseignants des établissements scolaires privés et aux personnels vacataires, ainsi que les primes de rendement ;
- Utiliser le portail numérique du MINESEC (http://www.minesec.gov.cm/accueil/)pour solliciter ou obtenir des renseignements sur les prestations courantes ;
- Diffuser par affichage, dans les campus scolaires et autres structures relevant du MINESEC, les mesures d'hygiène recommandées.

II- Au plan pédagogique

- Poursuivre, jusqu'à nouvel ordre et dans la mesure du possible, les stages en entreprises des élèves de l'enseignement technique, dans le strict respect du plan national de prévention et de riposte au COVID-19 ;
- Suspendre, sine die, les stages des élèves-professeurs des Ecoles Normales Supérieures (ENS et ENSET);
- Elaborer, dans les meilleurs délais, sous la coordination de l'Inspection Générale des Enseignements via ses différents démembrements, des supports de cours (audios, vidéos, numériques et physiques) afin de permettre aux élèves d'accéder, sans discontinuité, aux savoirs et aux évaluations.

III- Au plan infrastructurel

- Vous assurer de l'existence dans les différentes structures, des toilettes aménagées ainsi que des points de lavage des mains. Le cas échéant veiller à leur construction immédiate.

J'attache du prix à la stricte application des prescriptions de la présente lettre-Circulaire dont la mise en œuvre vous incombe, chacun en ce qui le concerne./-

Copies :

- SG-PM (ATCR)
- SEESEN
- SG/IGE/IGS
- Tous Directeurs
- SENAT/SEDUC/Affichage./-